

Réf : 00000192

Casablanca, le

28 FEV. 2025

## Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service Balisage Lumineux Pôle Infrastructures

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

### DECIDE

#### ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service Balisage Lumineux** au sein du **Pôle Infrastructures**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

#### ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

##### 1 Mission :

- Assurer la gestion et le suivi des projets relatifs aux équipements et installations du balisage lumineux, depuis l'ordre de service de commencement jusqu'à la réception définitive et la mise en exploitation et ce, conformément à la réglementation en vigueur et au processus de gestion des projets d'infrastructures aéroportuaires.

##### 2 Activités principales :

###### 2.1 Volet « Technique » :

- Définir les besoins des entités en matière d'équipements et installations du balisage lumineux ;
- Suivre et contrôler la phase de réalisation des projets relatifs aux équipements et installations du balisage lumineux :
  - Assurer le contrôle des plans ;
  - Assurer le suivi et le contrôle des travaux conformément aux plans d'exécution approuvés ;
  - Assister aux réunions de chantiers ;
  - Assurer le suivi et la mise à jour des plannings ;
  - Vérifier et valider les métrés et les situations ;
  - Procéder aux réceptions des prestations ;
  - Établir les documents d'ordonnancement.
- Élaborer et veiller au respect du plan assurance qualité des travaux ;
- Gérer les contrôles réglementaires des ouvrages suivant les normes en vigueur ;
- Assurer la mise à jour des documents et registres des projets ;



- Assurer la coordination et la gestion des interfaces avec les différents lots ;
- Élaborer et maintenir les processus et les outils nécessaires pour la réalisation des projets relatifs aux équipements et installations du balisage lumineux, en s'assurant de leur conformité aux réglementations et normes en vigueur ;
- Contribuer à la veille permanente sur les évolutions technologiques et réglementaires aéroportuaires ;
- Veiller au respect des procédures SMQ du pôle et contribuer à leur mise à jour et amélioration.

## 2.2 Gestion des moyens humains :

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

## 2.3 Contrôle interne et des performances :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

## ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

<b>Niveau d'étude requis</b>	Ingénieur d'Etat en génie électrique ou génie industriel ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3
<b>Nature de l'expérience recherchée</b>	Expérience minimale de 4 ans dans le domaine d'électricité et/ou électronique

## ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

## ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à [appel\\_candidature@onda.ma](mailto:appel_candidature@onda.ma) (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu),

du **03 Mars 2025** au **17 Mars 2025** date de rigueur.

**Adel El Fakir**  
Directeur Général

Office National Des Aéroports

المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports